

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales ;¹

1. DECIDE d'établir des relations officielles avec l'Association internationale de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Professions associées, la Fédération internationale des Etudiants en Pharmacie et le World Council of Optometry ;
2. DECIDE, à la demande de l'Union interparlementaire, de mettre un terme aux relations officielles avec l'Union et note que la demande formulée par l'Union en vue d'assister à l'Assemblée mondiale de la Santé en qualité d'observateur a été acceptée ;
3. DECIDE de mettre un terme aux relations officielles avec la Ligue internationale d'Associations pour la Rhumatologie.

Dixième séance, 23 janvier 2004
EB113/SR/10

= = =

¹ Document EB113/23.